



Zoom Pluriagri

N° 15 - Novembre 2017

Le soutien aux exploitations de grandes cultures a baissé plus fortement en France que dans la moyenne de l'Union européenne

Les aléas climatiques et la volatilité accrue des marchés ont rappelé, ces dernières campagnes, la fragilité du secteur des grandes cultures. Les comptes de l'agriculture française en témoignent. Dans ce contexte, le rôle des soutiens de la PAC dans l'équilibre économique des exploitations est considérable. En 2015, année pourtant moins catastrophique que 2016, 69 % des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux auraient eu, en l'absence des aides directes, un revenu négatif. Et malgré ces aides, 26 % d'entre elles ont clôturé l'exercice sur un résultat négatif¹. Ce Zoom s'intéresse à l'évolution des soutiens aux exploitations de grandes cultures en France sur la dernière décennie, qu'il met en perspective dans le panorama européen et par rapport aux autres orientations de production, notamment l'élevage.

Le constat est clair : le soutien aux exploitations de grandes cultures a baissé plus fortement en France que, en moyenne, dans l'Union européenne. De plus, l'écart de soutien entre grandes cultures et élevage s'est creusé en France, alors que chez plusieurs de nos compétiteurs le niveau des aides par hectare a, au contraire, convergé. En Allemagne, le modèle régionalisé qui a profondément modifié le système de soutien à l'agriculture depuis 2005 a plutôt épargné le secteur des grandes cultures.

Il est très probable qu'à l'échéance 2019, un producteur de grandes cultures français sera moins soutenu par la PAC que ses homologues européens. C'est déjà le cas comparé à l'Allemagne.

Ce Zoom s'appuie sur les données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) pour la période 2004-2015, dernière année dont les résultats sont disponibles pour chacun des Etats membres. Les résultats standards fournissent la valeur moyenne des aides reçues par les exploitations de l'échantillon. L'enregistrement annuel des subventions d'exploitation se fait, en règle générale, sur la base du droit à paiement et non de l'encaissement, afin de disposer de résultats cohérents sur une année comptable donnée. Les différents types d'aides sont détaillés (1^{er} et 2^{ème} piliers, aides couplées ou découplées, autres). Ces données renseignent donc sur le niveau et l'évolution des aides reçues par orientation technico-économique (Otex)² et par Etat membre au cours de la période, en tenant compte toutefois de quelques précautions d'analyse :

- les échantillons d'exploitations du RICA ne sont pas constants ;
- le périmètre de l'Union européenne a évolué au cours de la période ;

¹ Commission des comptes de l'agriculture et de la Nation du 13 déc. 2016.

² Dans la typologie européenne des exploitations, l'orientation technico-économique des exploitations (Otex) est définie à partir de la contribution des différentes productions à la production brute standard de l'exploitation (PBS), qui représente une estimation du chiffre d'affaires potentiel, hors aides.

- malgré les règles d'enregistrement énoncées, il n'est pas exclu que des retards dans l'application nationale de la politique agricole commune (PAC) conduisent à un chevauchement des aides sur plusieurs années ou, comme c'est le cas par exemple en Roumanie³, à l'omission de certaines aides ;

- enfin, le RICA enregistre trois autres types d'aides, indépendantes de la PAC : les subventions des consommations intermédiaires (par exemple les carburants), les subventions sur les salaires ou les fermages, et les « autres aides » à caractère exceptionnel ou n'entrant dans aucune autre catégorie. Ces trois types d'aides sont principalement d'origine nationale ou régionale. Leur montant est généralement faible dans le secteur des grandes cultures, mais il peut être relativement important, pour d'autres productions, dans certains Etats membres. Ces aides se prêtent mal à une analyse comparative, car des Etats choisissent par exemple de subventionner la consommation de gazole par une réduction de taxe (comme en France), plutôt que par des paiements directs (comme en Allemagne). Pour cette raison, l'analyse présentée dans ce Zoom se concentre exclusivement sur les soutiens octroyés dans le cadre de la PAC.

Principaux résultats

(1) Le soutien par hectare aux exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (SCOP) a baissé, en France, plus fortement que dans la moyenne de l'Union européenne. Dans le même temps, chez nos principaux concurrents, il a évolué moins défavorablement ou a augmenté (Annexe 1).

En 2015, un SCOPeur européen de l'Otex 15 recevait en moyenne, au titre des 1^{er} et 2^{ème} piliers de la PAC⁴, 235 €/ha contre 282 €/ha en 2004, soit une baisse de 17 %. Cette évolution résulte d'une diminution des aides du 1^{er} pilier (- 53 €/ha), très légèrement compensée par une progression des aides pour le développement rural (+ 5 €/ha). **En France, la baisse a été beaucoup plus forte : les SCOPeurs ont perdu en moyenne un tiers du soutien (- 30 %), soit environ 112 €/ha⁵.**

³ En conséquence, les aides indiquées en 2015 en Roumanie sont estimées.

⁴ Contrairement aux aides du 1^{er} pilier versées sur chaque hectare éligible, la perception des aides du 2^{ème} pilier dépend de l'adhésion de l'exploitant à un programme. Le RICA indique, pour un échantillon donné, l'enveloppe moyenne d'aides du 2^{ème} pilier reçue par exploitation. Cette enveloppe rapportée à la SAU moyenne des exploitations de l'échantillon fournit un montant moyen d'aides du 2^{ème} pilier par hectare, qui est ajouté aux aides directes du 1^{er} pilier afin d'estimer le soutien moyen « total » octroyé par la PAC.

⁵ Selon le RICA, la baisse du soutien aux exploitations françaises de l'Otex 15 entre 2004 et 2015 varie, selon les régions, entre 70 et 155 €/ha, soit une diminution de 23 à 35 %.

Le soutien moyen à un producteur de COP français est ainsi passé de 377 €/ha en 2004 à 265 €/ha en 2015. **En cause, une baisse massive des aides du 1^{er} pilier**, qui n'a pas été du tout compensée par le second pilier, puisque les aides au titre du développement rural sont restées stables autour de 10 €/ha.

Chez nos principaux concurrents dans le secteur des grains, on observe des situations contrastées :

- d'une part, **l'Angleterre et l'Allemagne**, où les aides PAC à destination des céréaliers spécialisés ont certes baissé, mais dans des proportions moindres, notamment en Allemagne (- 12 %). Jusqu'en 2009, les aides directes des producteurs français étaient supérieures à celles de leurs homologues. **Depuis 2010, un SCOPeur allemand reçoit en moyenne une quarantaine d'euros par hectare de plus qu'un SCOPeur français ;**

- d'autre part, **les Etats membres de l'est de l'Europe**, où un paiement unique à la surface a été progressivement mis en place au moment de leur adhésion à l'Union européenne. On remarque qu'à la fin de la période de montée en puissance des aides, soit 2013 pour la Pologne et la Hongrie, le soutien apporté aux producteurs SCOP de ces deux Etats membres a rejoint le niveau moyen du soutien européen pour les exploitations de cette orientation de production. **En 2014, l'écart de soutien entre un SCOPeur français et ses collègues polonais ou hongrois, est faible si l'on se base sur les données moyennes du RICA : de l'ordre d'une vingtaine d'euros par hectare avec la Pologne.**

Concernant les exploitations de grandes cultures générales (Otex 16) dont l'assolement intègre betteraves sucrières, pommes de terre, légumes et cultures industrielles, en sus des céréales et oléo-protéagineux, l'analyse des données du RICA sur la période 2004-2015 montre que le soutien de la PAC a augmenté en moyenne de 10 % dans l'Union européenne. Ces exploitations ont bénéficié de l'introduction de l'aide compensatoire à la baisse du prix de la betterave sucrière dans le cadre de la réforme de l'OCM sucre, et des possibilités de recouplage des aides sur certaines cultures (pommes de terre féculée, légumes de plein champ, fruits). En France, le soutien aux exploitations de l'Otex 16 a baissé en moyenne de 7 % dans le Nord-Bassin Parisien et de 20 % en région Centre⁶.

(2) En France, le soutien apporté par la PAC aux exploitations de grandes cultures s'est dégradé par rapport aux autres secteurs de production, notamment l'élevage herbivore, et par rapport à la moyenne nationale. Au contraire, chez deux de nos compétiteurs majeurs, l'Allemagne et le Royaume-Uni (Angleterre), les soutiens entre les secteurs de production ont convergé. Cette situation traduit des choix politiques (Annexe 2).

⁶ La diversité des assolements des exploitations de l'Otex 16 (grandes cultures générales) est plus marquée que dans l'Otex 15 (spécialisées en céréales et oléo-protéagineux). Une exploitation appartient à l'Otex 16 dès lors que les grandes cultures (GC) contribuent pour au moins 2/3 à la PBS, avec une part des COP inférieure à 2/3, la nature des autres GC pouvant être assez diverse (plantes sarclées, légumes, fraises, tabac, etc.). En moyenne pondérée sur l'ensemble des régions françaises, y compris les DOM-TOM, la baisse du soutien à ce type d'exploitations est de 3 % sur la période 2004-2015, elle atteint 7 % pour les exploitations du Nord-Bassin Parisien et 20 % dans la région Centre.

Après la mise en place en 2006 de droits à paiement unique (DPU) basés sur des références historiques individuelles et le maintien d'un couplage partiel des aides⁷, la France décide, dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC, une réorientation des aides du 1^{er} pilier largement ciblée sur les secteurs fragiles et le soutien à l'herbe⁸. **Le bilan de santé se traduit par conséquent, en 2010, par une baisse très significative des aides du 1^{er} pilier pour les exploitations de grandes cultures**, notamment les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux, au profit des élevages herbivores, en particulier les systèmes laitiers à l'herbe et les systèmes allaitants.

La mise en œuvre de la PAC 2014-2020, introduisant la convergence des aides entre agriculteurs, la supprime des 52 premiers hectares et un fort degré de couplage des aides centré essentiellement sur l'élevage, poursuit le processus de diminution des paiements du 1^{er} pilier aux producteurs de grandes cultures. Parallèlement, les aides du 2^{ème} pilier versées aux exploitations d'élevage ont fortement progressé.

Ces choix conduisent à une situation où, en France, en 2015, le soutien moyen par hectare à une **exploitation SCOP** :

- **est inférieur de 22 % (58 €/ha)** à celui octroyé à un producteur de **grandes cultures générales** (Annexe 3). Cet écart porte essentiellement sur les aides du 1^{er} pilier. En comparaison, il n'est que de 8 % en Allemagne et est quasiment nul au Royaume-Uni ;
- **est inférieur de 32 % (84 €/ha)** à celui versé à un éleveur **laitier**. La différence est de 21 €/ha pour les aides du 1^{er} pilier et 63 €/ha pour celles du 2^{ème} pilier. Le montant moyen des aides du 2^{ème} pilier dans le secteur laitier est sept fois plus important que pour les SCOP (74 €/ha contre 11 €/ha). En comparaison, l'écart de soutien entre un céréalier et un éleveur laitier est de 15 % en Allemagne et quasiment inexistant au Royaume-Uni ;
- **est inférieur de 48 % (127 €/ha)** à celui reçu par un éleveur de **bovins viande**. Ce secteur reçoit un paiement découplé relativement faible mais des aides couplées très conséquentes, ainsi que des aides du 2^{ème} pilier très importantes, largement axées sur les indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN). En comparaison, l'écart de soutien entre un SCOPeur et un éleveur de bovins viande est de 25 % en Allemagne et 8 % au Royaume-Uni.

Comme on le voit, au-delà des différences sur le premier pilier, la faiblesse des aides du second pilier versées aux exploitations de grandes cultures joue clairement en leur défaveur.

⁷ Maintien d'un couplage des aides dans les secteurs pour lesquels un découplage total faisait craindre une baisse de la production. Elevage : 100 % PMTVA et de la prime d'abattage veaux, 50 % de la prime brebis, 40 % de la prime prime d'abattage des gros bovins. Grandes cultures : 25 % des aides COP.

⁸ Les marges de manœuvre prévues dans le cadre de la subsidiarité des aides du 1^{er} pilier de la PAC ont permis à la France de réorienter à partir de 2010 un peu plus de 1,4 Md € soit 18 % des aides directes sur 4 objectifs ciblés :

- instaurer un nouveau soutien pour l'élevage à l'herbe et un soutien aux fourrages (980 millions €),
- consolider les productions fragiles : élevage ovin/caprin, élevage en montagne, élevage bovin allaitant, blé dur, légumes de plein champ et pommes de terre (265 millions €),
- instaurer un dispositif de couverture des risques : assurance récolte, fonds sanitaire (140 millions €),
- soutenir les systèmes de production durables (protéines végétales, agriculture biologique, « nouveaux défis » (129 millions €).

Globalement, en 2004, le soutien total par hectare aux exploitations SCOP (somme des aides au titre des deux piliers) était, en France, **supérieur** de 12 % à la moyenne de l'ensemble des Otex. En 2015, il lui est **inférieur** de 17 %. En 2019, à l'issue du processus de convergence des aides, on peut estimer que le soutien aux SCOPeurs se sera encore dégradé : il pourrait être inférieur de 27 % à la moyenne des aides de la PAC reçues par les agriculteurs français (*Annexe 4*)

Chez plusieurs de nos concurrents, l'évolution du soutien au cours de la période 2004-2015 a été sensiblement différente. En Allemagne ou au Royaume-Uni, deux Etats membres ayant opté en 2003, au moment de l'accord de Luxembourg, pour une régionalisation du régime de paiement unique, les aides de la PAC versées aux différents secteurs de production ont au contraire convergé.

Le modèle régionalisé allemand a plutôt épargné les grandes cultures

Le *Kombimodell* mis en place en Allemagne en 2005 visait une **redistribution progressive des paiements du premier pilier en faveur de l'élevage bovin extensif, tout en ménageant les Länder de l'Est touchés par un taux de chômage rural élevé.**

Chaque agriculteur s'était vu attribuer en 2005 des DPU par hectare dont le montant comprenait *une composante régionale* définie pour chaque Land, éventuellement complétée, lorsque l'agriculteur disposait de références en productions animales, en pommes de terre féculée ou en tabac, par *une composante individuelle historique* dite « top-up ». Ce niveau de soutien est resté constant jusqu'en 2009.

A partir de 2010, les « top-up » individuels ont été progressivement démantelés pour aboutir, en 2013, au versement **d'une prime unique par hectare d'un montant identique pour tous les agriculteurs d'un même Land, quelle que soit l'orientation de l'exploitation ; les treize Länder touchant cependant des primes différentes.** La redistribution s'est opérée par le transfert progressif des montants perçus au titre de la composante historique individuelle « top up » vers la composante régionale. Ces compléments individuels transitoires avaient été conçus par le législateur allemand comme une incitation donnée aux producteurs pour adapter leurs systèmes de production, notamment en élevage, afin d'atteindre en 2013 un niveau de compétitivité compatible avec une prime régionalisée.

Cette politique, fortement critiquée lors de sa mise en place, s'est traduite par une **uniformisation croissante des montants d'aides directes découplées par hectare entre les différents secteurs de production.**

Dans le bilan des gagnants et perdants du modèle régionalisé allemand, les exploitations de grandes cultures n'ont pas été les plus défavorisées (*Annexe 3*). Certes, à partir de 2005, le DPU par hectare versé aux céréaliers allemands était inférieur à l'aide perçue en 2004, car ces producteurs ne disposaient pas de composante individuelle historique. Leur DPU se limitait donc à la composante régionale. La baisse du soutien fut variable selon les Länder : forte dans les Länder, comme la Bavière, qui perdaient l'aide spécifique versées aux producteurs de maïs, faible dans les Länder de l'Est. En revanche, lors de la 2^{ème} phase du processus, 2010-2013, le montant des DPU versé aux producteurs de grandes cultures est resté stable,

car il n'a pas été affecté par le démantèlement de la composante individuelle.

Dans les systèmes de grandes cultures générales, la baisse de l'aide directe sur les hectares de céréales et oléo-protéagineux entre 2004 et 2005 a été compensée par le fait que les surfaces cultivées en betteraves, pommes de terre et légumes de plein champ sont devenues éligibles au DPU alors qu'elles ne l'étaient pas jusque-là. Le soutien global reçu par ces exploitations a donc augmenté. Il a par la suite légèrement diminué avec le démantèlement des « top-up » liés à la pomme de terre féculée.

En revanche, **les élevages de bovins viande intensifs, spécifiquement ciblés, ont vu leur soutien très significativement réduit**⁹. Les exploitations laitières, qui disposaient de références individuelles élevées¹⁰, ont bénéficié transitoirement d'un niveau de soutien majoré, destiné à accompagner la restructuration du secteur et à encourager la production à l'herbe. **L'impact du démantèlement des « top-up » a été d'autant plus fort que les systèmes laitiers étaient intensifs** puisque la perte du top-up n'était pas compensée par l'augmentation très significative de la prime régionalisée sur les surfaces toujours en herbe, sur lesquelles il était partiellement redistribué.

Un autre élément expliquant que le secteur des grandes cultures a été plutôt épargné par le modèle régionalisé est que **la redistribution du soutien a favorisé les Länder de l'Est.** En effet, jusqu'en 2004, ces derniers recevaient des aides basées sur des rendements en grandes cultures inférieurs, en moyenne, à ceux des Länder de l'Ouest. La valeur des DPU régionaux a par conséquent augmenté à l'est de l'Allemagne à partir de 2005. Or, 35 % des exploitations des Länder de l'Est sont orientées vers la production de grandes cultures, et 70 % d'entre elles sont spécialisées en céréales et oléo-protéagineux. **Plus de la moitié des surfaces COP allemandes se situe en Allemagne orientale,** qui dispose par ailleurs de surfaces relativement importantes en betteraves sucrières et en pommes de terre, rendues éligibles par le modèle régionalisé dès sa mise en œuvre en 2005.

Le modèle régionalisé allemand, mis en œuvre au nom d'une plus grande équité du soutien et d'une moindre pression de l'agriculture sur l'environnement, s'est donc traduit depuis 2005 par une réduction de l'écart de soutien entre secteurs de production, tout en assurant un rééquilibrage en faveur des systèmes d'élevage à l'herbe et une relative stabilité du soutien aux exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux.

En France, cette même finalité - renforcer le soutien aux systèmes d'élevage à l'herbe - s'est faite en revanche au détriment du secteur des grandes cultures. Les choix politiques des deux Etats membres ont entraîné des conséquences très contrastées pour ce secteur. La fin du processus de convergence, en 2019, devrait encore accentuer la dégradation du soutien aux producteurs de grandes cultures français.

⁹ La prime à l'abattage des jeunes bovins, relativement élevée, n'a pas été intégrée dans les références donnant droit à un « top-up » individuel. Le DPU attribué aux systèmes intensifs de production de bovins viande fut donc très inférieur au niveau de soutien perçu en 2004. En revanche, dans les élevages extensifs, disposant de surfaces en herbe, la disparition de la prime à l'abattage des jeunes bovins a été compensée par l'introduction de DPU sur les surfaces en herbe, réduisant ainsi le manque à gagner et encourageant, de facto, ce type d'élevage.

¹⁰ La prime laitière et les primes animales, à l'exception de la prime à l'abattage des jeunes bovins, sont intégrées dans le « top-up » individuel.

Paradoxe : des écarts de soutien par secteur encore plus forts en France à l'issue du processus de convergence !

En France, la projection¹¹ des niveaux de soutien à 2019, tenant compte du cumul du droit au paiement de base (DPB), du paiement vert, des aides couplées et des aides du 2nd pilier, permet d'anticiper les évolutions suivantes par rapport à 2015 (*Annexe 4*) :

- une baisse supplémentaire¹² du soutien total par hectare de 10 % (soit en moyenne 30 €/ha) pour les exploitations SCOP et de 20 % (58 €/ha) pour les exploitations de grandes cultures générales, conduisant à un montant d'aides total, dans ces deux secteurs, estimé respectivement à 236 et 240 €/ha ;

- une poursuite de la progression du soutien au secteur de la viande bovine, qui pourrait atteindre 410 €/ha (voire 430 €/ha selon d'autres sources), tandis que les éleveurs laitiers subiraient une légère baisse de leurs aides, dont le montant pourrait s'établir à 333 €/ha en moyenne nationale, avec de grandes variations selon les régions.

L'évolution en France va donc dans le sens d'un **accroissement de l'écart de soutien entre orientations de production** et d'une **poursuite de la dégradation du soutien aux producteurs de grandes cultures, tant par rapport au montant moyen d'aides versé aux exploitations agricoles françaises que par comparaison avec les autres SCOPeurs européens.**

En Allemagne, la PAC 2014-2020 a fait un pas supplémentaire dans l'uniformisation des paiements du 1^{er} pilier, cette fois-ci entre les Länder, afin d'aboutir à un paiement de base identique sur chaque hectare allemand en 2019. Celui-ci devrait s'établir à 261 €/ha, en intégrant le paiement vert. Les écarts de soutien d'origine communautaire entre agriculteurs proviendront alors de la taille de l'exploitation - du fait de la surprime des 46 premiers hectares -, du versement éventuel d'une surprime « jeunes agriculteurs » sur les 90 premiers hectares et des aides du 2^{ème} pilier.

La projection des aides à 2019, en considérant constantes les aides du 2nd pilier et en tenant compte de la taille moyenne des exploitations pour le calcul du paiement redistributif, montre par rapport à 2015, **une évolution marginale du niveau de soutien aux exploitations allemandes puisque l'essentiel de la redistribution a déjà été réalisé entre 2009 et 2013.** L'écart de soutien communautaire entre un producteur SCOP et un producteur de bovins viande serait en moyenne de 70 €/ha (16 €/ha sur le 1^{er} pilier et 54 €/ha sur le 2^{ème} pilier) contre 175 €/ha en France (80 €/ha sur le 1^{er} pilier et 95 €/ha sur le 2^{ème} pilier).

¹¹ Estimation de Pluriagri à partir des données de soutien déduites du RICA. Méthode de calcul (<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/les-formules-definitives-pour-calculer-vos-dpb-vos-pv-et-vos-aides-directes-205-108823.html>) :

- l'estimation du paiement redistributif est basée sur la surface moyenne des exploitations constatée dans l'échantillon en 2015 et considérée comme constante sur la période 2015-2019. Les données RICA ne permettent pas d'intégrer l'effet de la forme juridique des exploitations ;

- les aides couplées et les aides du second pilier sont également maintenues constantes ;

- le soutien moyen en 2019 est calculé au niveau des échantillons régionaux, puis pondéré au niveau national.

¹² Baisse supplémentaire du soutien total de 30 €/ha en moyenne, variant de 25 à 50 €/ha selon les régions pour les exploitations de l'Otex 15, et de 58 € en moyenne, variant de 25 à 100 €/ha selon les régions pour les producteurs de l'Otex 16. Le soutien total est la somme des aides du 1^{er} pilier (droit à paiement de base + paiement vert + paiement redistributif + aides couplées) et du 2^{ème} pilier.

En 2019, le montant moyen des aides PAC versées aux producteurs spécialisés en céréales et oléo-protéagineux allemands serait de 297 €/ha, montant supérieur de 61 €/ha (26 %) à celui octroyé aux SCOPeurs français (236 €/ha). L'écart de soutien entre producteurs français et allemands devrait donc **se creuser** puisqu'il était de 37 €/ha en 2015, selon le RICA.

On peut craindre qu'il en soit de même entre les SCOPeurs français et ceux de l'est de l'Union européenne. La projection à 2019 donne une estimation du soutien moyen à un producteur spécialisé en grandes cultures (SCOP) de 251 €/ha en moyenne en Pologne¹³, 202 €/ha en moyenne en Roumanie, pour la seule partie découplée du 1^{er} pilier, sachant que s'y ajouteront d'éventuelles aides couplées dont le montant actuel est élevé¹⁴.

Il est plus que probable qu'à l'échéance 2019, un producteur de grandes cultures français sera, par hectare, moins soutenu par la PAC que ses homologues européens. Cette distorsion, induite par la subsidiarité de la PAC et renforcée par les choix politiques, est de nature à obérer la rentabilité et la compétitivité du secteur des grandes cultures français, dans un contexte marqué par une hausse de la volatilité des cours, des perspectives inquiétantes concernant l'impact du changement climatique sur les rendements et un étiolement des parts de marché des céréales françaises à l'exportation, alors même que ce secteur contribue positivement à la balance commerciale. En outre, la fin des quotas betteraviers va exposer, plus que par le passé, le revenu des exploitations de grandes cultures générales aux à-coups des marchés.

Depuis 2006, en France, la part des aides dans le produit brut¹⁵ des exploitations SCOP est inférieure à celle enregistrée pour les producteurs de bovins viande (*Annexe 5*). Pour autant, l'augmentation des aides versées à ces éleveurs n'a pas permis d'améliorer structurellement leur revenu. Celui-ci, exprimé par actif familial, reste sensiblement inférieur à la moyenne toutes Otex sur la période 2004-2015 (16 470 €/UTAf contre 24 780 €/UTAf). En outre, malgré la hausse des aides, le revenu net hors aides des éleveurs de bovins viande a été négatif chaque année sur cette période. Si elle a fragilisé les producteurs de grandes cultures, la réorientation du soutien vers la viande bovine n'a donc pas insufflé dans ce secteur une nouvelle dynamique, porteuse de gains de compétitivité.

En conclusion, l'analyse du RICA sur la dernière décennie montre que la **subsidiarité** laissée aux Etats membres dans l'application des réformes de la PAC a introduit, dans le cas des producteurs français, **une distorsion de concurrence vis-à-vis des autres producteurs de grandes cultures européens,** ainsi qu'une **très forte disparité de soutien au niveau national entre les différents secteurs de production.** Dans ce contexte, les récentes déclarations de la Commission européenne en faveur d'une subsidiarité renforcée dans la PAC post-2020 ne sont pas de bon augure. ♦

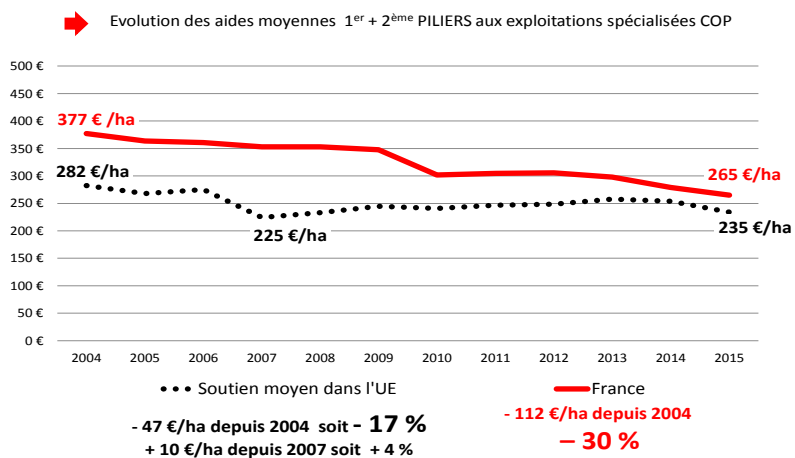
¹³ Projection des aides constatées dans le RICA 2015, en considérant constantes les aides couplées du 1^{er} et du 2^{ème} piliers et en tenant compte de la taille moyenne des exploitations pour le calcul du paiement redistributif.

¹⁴ Par exemple, dans le domaine des productions végétales, l'aide couplée, en 2015, était de 325 €/ha pour le soja, 180 €/ha pour le pois, 55 €/ha pour la luzerne, 194 €/ha pour le chanvre, 600 €/ha pour la betterave sucrière et 700 à 960 €/ha pour la pomme de terre. Les données du RICA sont incomplètes et ne permettent pas de faire une projection du soutien global au titre des 1^{er} et 2^{ème} piliers en 2019.

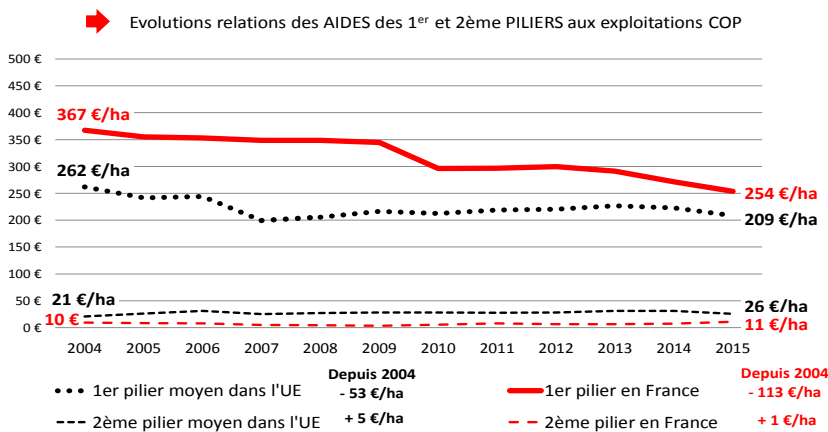
¹⁵ Le produit brut est égal à la somme de la valeur de la production agricole et des aides PAC.

ANNEXE 1 : Evolution du soutien total (1^{er} et 2^{ème} piliers) par hectare aux exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux, en France et dans l'Union européenne, d'après le RICA (2004-2015)

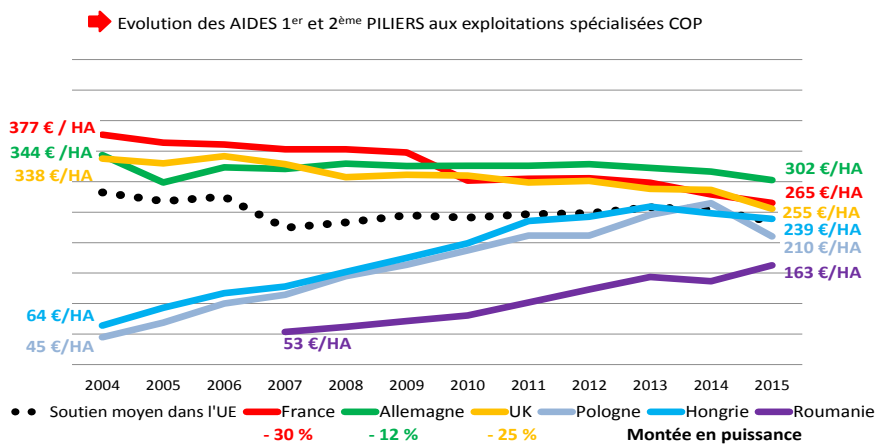
Le soutien aux exploitations SCOP a baissé en FRANCE plus fortement que dans la moyenne de l'Union européenne.



Cette baisse du soutien correspond à une baisse des aides du 1^{er} pilier, peu (UE) ou pas (France) compensée par une progression des aides au titre du développement rural (2^{ème} pilier).

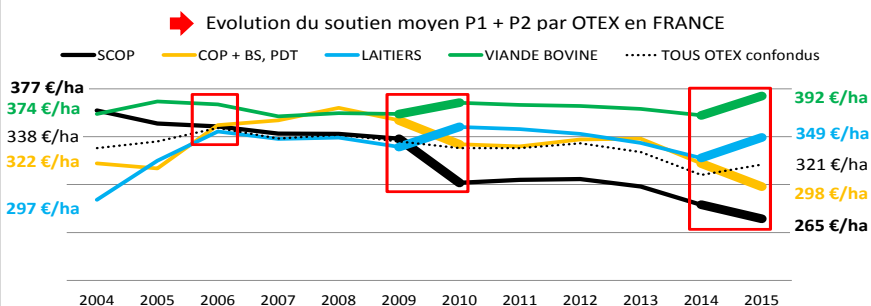


Chez nos principaux concurrents, il a évolué moins défavorablement ou a augmenté.



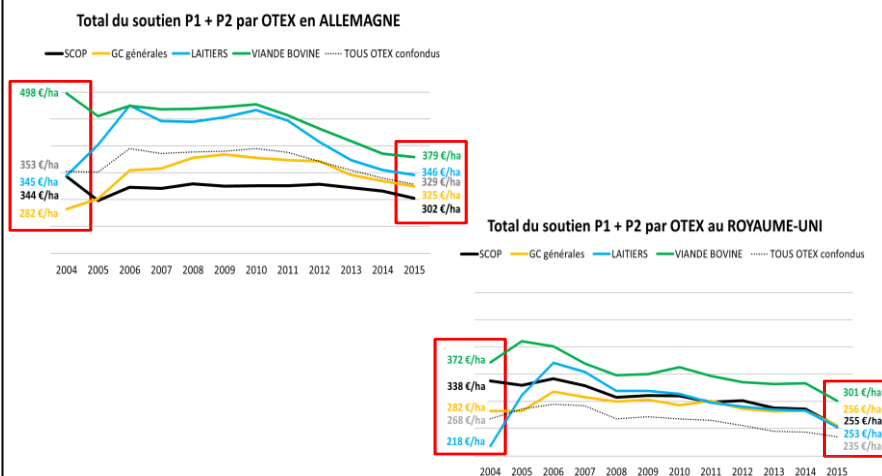
ANNEXE 2 : Evolution du soutien total (1^{er} et 2^{ème} piliers) par hectare selon l'orientation de production, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, d'après le RICA (2004-2015)

En FRANCE,
le soutien apporté aux grandes cultures s'est dégradé par rapport aux autres secteurs de production et à la moyenne nationale

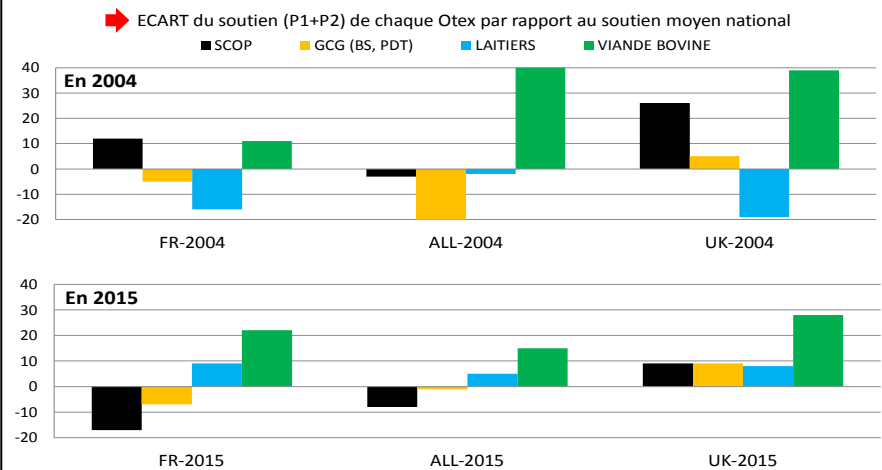


- ✓ En 2010, le bilan de santé de la PAC se traduit par la baisse des aides du 1^{er} pilier pour les exploitations de grandes cultures, notamment les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, au profit des élevages herbivores, en particulier des élevages laitiers.
- ✓ La mise en œuvre de la PAC 2014-2020 poursuit le processus de diminution des paiements du 1^{er} pilier aux systèmes de grandes cultures, notamment par la surprime des 52 premiers hectares. Parallèlement, les aides du 2nd pilier progressent pour les exploitations d'élevage.

Alors que chez plusieurs de nos compétiteurs, les soutiens entre les secteurs de production ont, au contraire, convergé

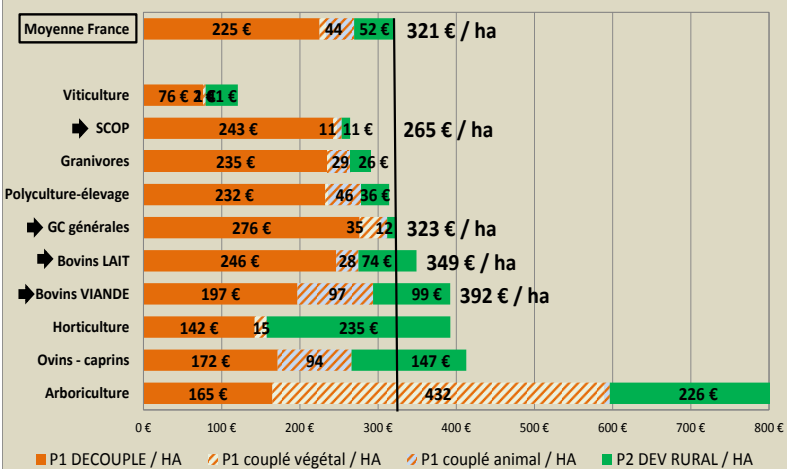


En France, l'écart à la moyenne du soutien aux exploitations SCOP se creuse et s'inverse : situé en 2004 à 12 % au-dessus du soutien moyen, il est tombé à 17 % en dessous en 2015

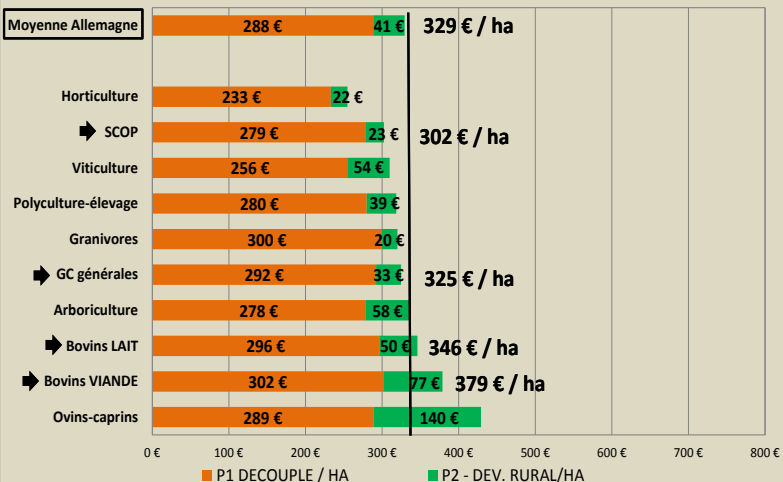


ANNEXE 3 : Soutien total (1^{er} et 2^{ème} piliers) par hectare en 2015, selon l'orientation de production, en France, en Allemagne et dans l'Union européenne, d'après le RICA

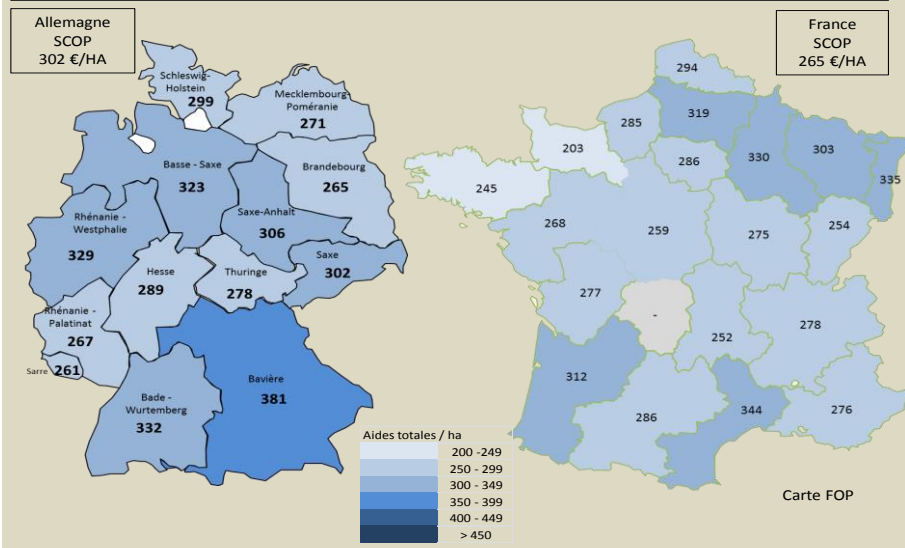
LES AIDES 1^{er} et 2^{ème} PILIERS aux exploitations agricoles françaises en 2015 selon les orientations technico-économiques (Otex)



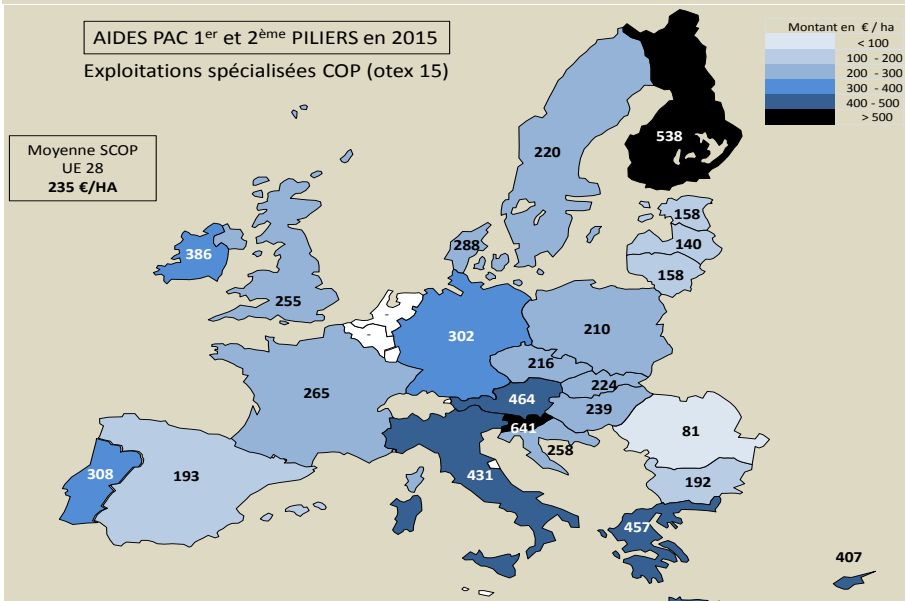
LES AIDES 1^{er} et 2^{ème} PILIERS aux exploitations agricoles allemandes en 2015 selon les orientations technico-économiques (Otex)



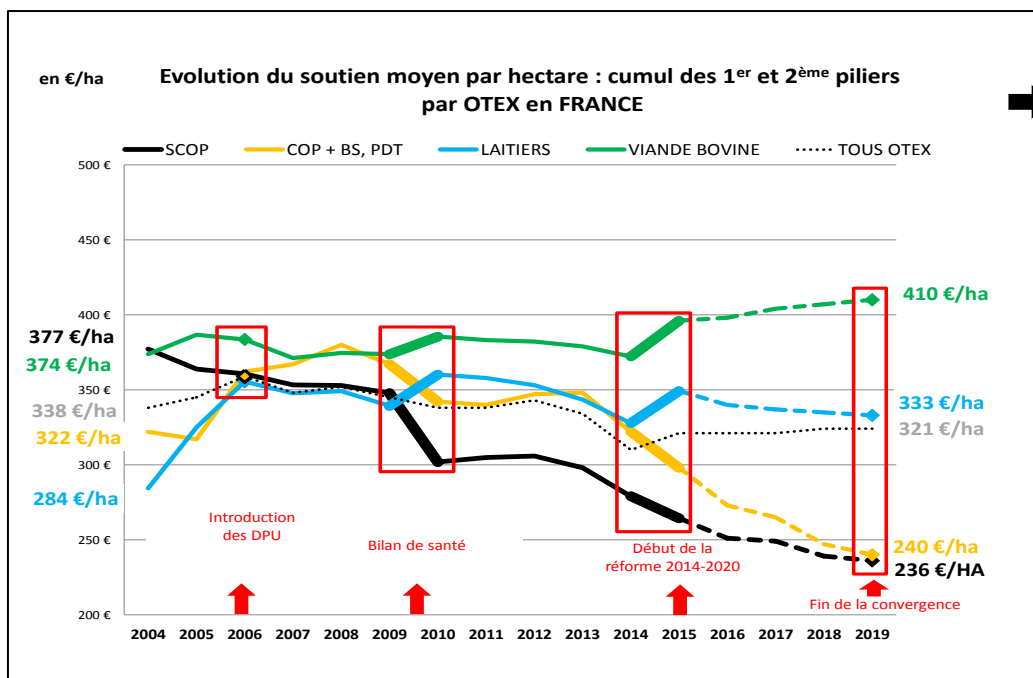
Total des aides P1 + P2 en 2015 : Grandes cultures spécialisés COP (otex 15)



AIDES PAC 1^{er} et 2^{ème} PILIERS en 2015 Exploitations spécialisées COP (otex 15)



ANNEXE 4 : Projection par Pluriagri du soutien total (1^{er} et 2^{ème} piliers) par hectare en 2019, par orientation de production, à partir des aides constatées dans le RICA en 2015

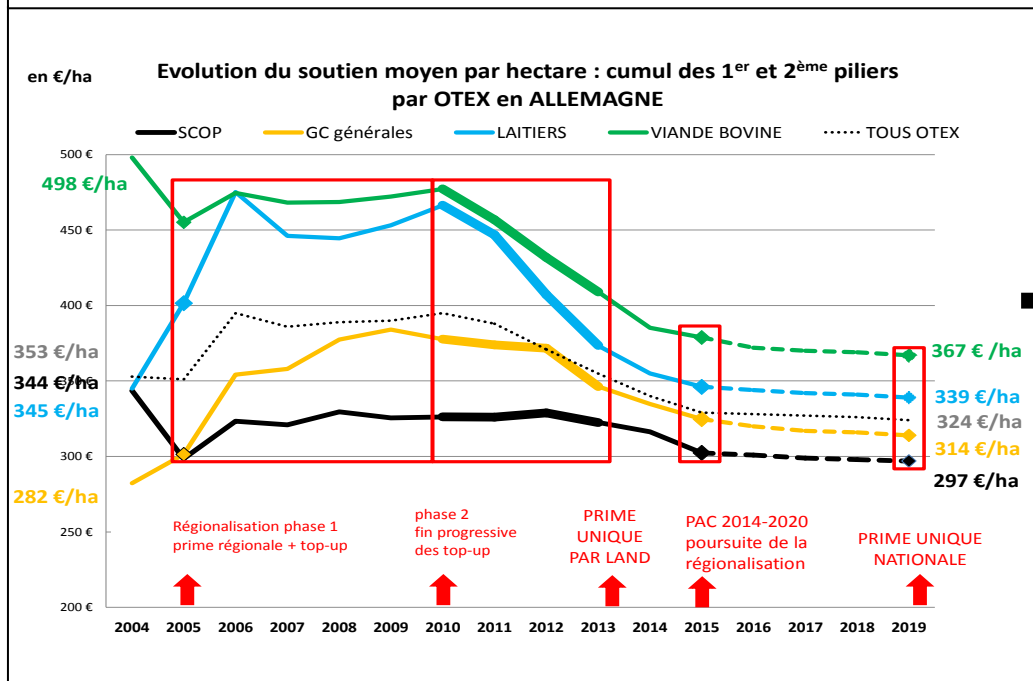


En France en 2019, en cumulant les aides des 2 piliers de la PAC

Le soutien à un **producteur de grandes cultures**, (spécialisé COP ou grandes cultures générales) pourrait s'établir autour de **236 €/ha en moyenne** c'est-à-dire de l'ordre de **25 % de moins que le soutien moyen en France**

L'écart de soutien par rapport à un **producteur laitier** serait alors en moyenne de **97 €/ha** (33 €/ha sur le 1^{er} pilier et 64 €/ha sur le 2nd pilier). Il était en 2015 de 84 €/ha en moyenne

L'écart de soutien avec un **producteur de viande bovine** serait alors en moyenne de **175 €/ha** (80 €/ha sur le 1^{er} pilier et 95 €/ha sur le 2nd pilier) contre 127 €/ha en moyenne en 2015



En 2019, en France et en Allemagne l'estimation du soutien moyen par hectare accordé par la PAC aux exploitants agricoles (en cumulant 1^{er} et 2^{ème} piliers) est sensiblement équivalente, de l'ordre de 321 et 324 €/ha.

EN REVANCHE l'écart de soutien entre SCOPeurs français et allemand pourrait passer de 37 €/ha à 61 €/ha en moyenne. L'écart de soutien va donc se creuser

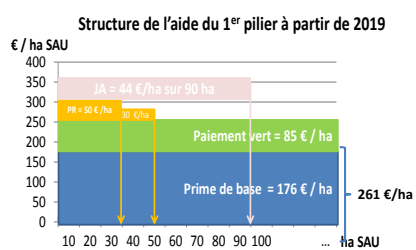
En Allemagne en 2019, en cumulant les aides des 2 piliers de la PAC

Le soutien à un **producteur de grandes cultures**, pourrait s'établir en moyenne autour de **297 €/ha** pour les spécialisés COP **314 €/ha** pour les grandes cultures générales

L'écart de soutien par la PAC entre une exploitation SCOP et un **élevage laitier** serait alors de **42 €/ha** environ (16 €/ha sur le 1^{er} pilier et 26 €/ha sur le 2nd pilier)

L'écart de soutien par la PAC entre une exploitation SCOP et un **élevage de viande bovine** serait alors de **70 €/ha** environ (16 €/ha sur le 1^{er} pilier et 54 €/ha sur le 2nd pilier)

Poursuite de la convergence du 1^{er} pilier en Allemagne : échéance 2019



Source : DBV, BMEL

La transition vers la prime unique fédérale a débuté en 2015, avec un alignement progressif étalé jusqu'en 2019.

En 2019, en Allemagne, les différences de soutien de la PAC entre agriculteurs seront déterminées par :

- la **TAILLE** de l'exploitation → redistribution sur les 46^{es} ha
- l'aide « **Jeune Agriculteur** » → surprime JA 44 €/ha sur 90 ha
- le **2^{ème} PILIER**

DPB + P. vert	2015	2019
	€/ha	€/ha
Bade-Wurtemberg	250	261
Basse - Saxe	280	261
Bavière	276	261
Hesse	244	261
Rhénanie-Palatinat	244	261
Rhénanie-Westphalie	277	261
Sarre	242	261
Schleswig-Holstein	276	261
Brandebourg	247	261
Mecklembourg-Pom.	262	261
Saxe - Anhalt	275	261
Saxe	275	261
Thuringe	269	261
Moyenne ALLEMAGNE	268	261

ANNEXE 5 : Contribution des aides à l'équilibre économique des exploitations agricoles françaises, par orientation de production, d'après le RICA (2004-2015)

